

*Questions orales*

Après les élections, les Dénés et Métis ont appris qu'ils ne recevraient que le cinquième de la somme prévue. Si le gouvernement a vraiment l'intention de donner suite à ces revendications, va-t-il réexaminer la question de l'affectation de ces fonds et respecter l'engagement qu'il a pris avant les élections à l'égard de l'entente conclue avec les Dénés et Métis?

**L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter la nouvelle députée qui représentera dorénavant son peuple et tous les gens des Territoires du Nord-Ouest à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. McKnight:** La famille de la députée et moi avons eu des entretiens, dont certains ont donné lieu à une entente de principe intervenue entre le gouvernement du Canada et le peuple Déné et Métis. Dans cette entente, le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir des fonds.

Les Dénés et Métis demandaient 1,5 million de dollars pour leurs déplacements. Je préciserai pour le bénéfice de la Chambre, monsieur le Président, qu'à la signature de l'entente, une somme de 2 millions de dollars a été versée aux Dénés et Métis, que 1,2 million de dollars leur sera remis au titre du choix des terres, qu'une somme de 500 000 \$ leur a été envoyée en octobre afin de les aider à payer des dettes qui se sont accumulées durant les négociations et que 300 000 \$ ont été accordés sur le 1,5 million de dollars qu'ils demandaient.

**Mme Finestone:** Qu'est-ce qu'il faut comprendre de tout cela?

## LE FINANCEMENT FÉDÉRAL

**Mme Ethel Blondin (Western Artic):** Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas qu'il ne peut y avoir de stabilité ni de progrès dans le Nord tant que les revendications des Dénés et des Métis ne seront pas réglées. Si le gouvernement veut vraiment les régler en deux ans, il doit donner aux Dénés et aux Métis les fonds dont ils ont besoin pour se préparer.

Le ministre veut-il s'engager aujourd'hui à fournir ces fonds?

**L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien):** Monsieur le Président, le gouvernement du Canada et les Dénés-Métis ont montré leur volonté de régler ce vieux différend afin que les Territoires du Nord-Ouest puissent se développer.

Les Dénés-Métis ont reçu cette année 4,9 millions de dollars pour négocier les revendications. Les subventions

de cette année portent à 30 millions les sommes versées depuis le début des négociations.

Nous croyons qu'il est possible de régler les revendications de longue date concernant la partie ouest de la région arctique et je suis persuadé que le gouvernement du Canada et les Dénés-Métis y parviendront au cours des deux prochaines années.

\* \* \*

[Français]

## L'ENVIRONNEMENT

## L'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS AMÉRICAINS EN ESTRIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au nouveau ministre de l'Environnement. Je veux demander au ministre, étant donné que le public canadien a été mis au courant du fait que de 150 à 160 fardiers de poubelles américains de la région de Boston sont livrés chaque semaine dans l'Estrie, dans Saint-Denis de Brompton et dans le canton de Magog, ce qu'il a l'intention de faire pour empêcher que le Canada et le Québec, et particulièrement l'Estrie avec sa vocation touristique, ne deviennent la poubelle des États-Unis?

**L'hon. Lucien Bouchard (secrétaire d'État du Canada):** Monsieur le Président, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral collaborent présentement d'une façon extrêmement étroite et très rigoureuse pour s'assurer de contrôler la situation décrite par l'honorable député.

Nous savons tous que la juridiction partagée qui régit ce genre de situation fait en sorte que le gouvernement provincial, lui, doit s'assurer de la disposition des déchets sur le territoire qu'il gouverne, tandis que le gouvernement fédéral est chargé de la juridiction en matière de transport de matières dangereuses.

Nous avons tous les pouvoirs pour assurer la sécurité du transport de matières jugées dangereuses ou toxiques et le gouvernement du Québec a les pouvoirs pour assurer la disposition sur le territoire et en matière d'enfouissement en particulier.

Cependant, ce qui arrive, c'est que ces déchets, d'après les inspections que nous avons faites, ne sont ni toxiques ni dangereux, de sorte que nous avons prévu présentement une collaboration à trois étapes avec le gouvernement du Québec. Premièrement, nous nous assurons depuis la fin de semaine que les inspecteurs fédéraux s'assurent d'une façon extrêmement intense et extrêmement rigoureuse sur les lieux en permanence, afin de vérifier que les règlements déjà existants soient respectés, c'est-à-dire, que les déchets ne soient ni dangereux ni toxiques, et ils ne le sont pas.